

Il ne faut pas se laisser éblouir par ce titre de *juge*, car, dit Benjamin Sulte "en 1665 le chirurgien des Trois-Rivières recevait 150 francs de salaire annuel, le juge royal 20 francs." Ce n'était pas gros..

C'est encore à la fin de l'année 1661 que Mgr de Laval adressait à Rome un long rapport sur l'état de l'Eglise au Canada. Malgré la guerre sans trêve, l'état des missions était prospère, et le Cap de la Magdeleine est désigné comme étant *peu inférieur* aux Trois-Rivières.

Notons encore que c'est pendant cette *année 1661*, que bon nombre de Français furent enlevés par les Iroquois, aux Trois-Rivières. Le Père Lemoyne ira chez ces Sauvages dès l'hiver de 1662.

Année 1662. Le R. P. Lemoyne va passer l'hiver "au pays des Iroquois Supérieurs."

"Dès son arrivée parmi eux, sa mort fut conclue, et les ordres déjà donnés pour lui fendre la tête ; mais Dieu l'a préservé par des voies qui nous sont cachées, pour la conservation des uns et pour le salut des autres." (Relat. 1662.)

Le Père fut assez heureux, après avoir évangélisé les Sauvages, d'obtenir la délivrance des Français captifs, au nombre de dix huit.

Un seul n'a pas obtenu sa liberté, bien qu'il porta le surnom de *Liberté*. Il avait été pris aux Trois-Rivières en 1661, et "donné à des maîtres qui le conservèrent en vie, et même eurent tant de bonne volonté pour lui, qu'ils lui cherchèrent parti, et songèrent à le marier à la façon iroquoise, c.-à-d. l'engager dans un concubinage perpétuel. Lui qui en avait horreur refuse d'abord, on le sollicite, on le flatte, on le presse, on le menace, on le veut contraindre ; il est constant, dans son refus il a recours à Dieu, lui représentant l'extrémité où il est réduit : plus il prie, plus il se sent fortifié dans son dessein, jusqu'à ce que ses maîtres, lassés de ses rebuts se résolurent de lui donner tout net le choix de la mort ou d'une femme, mais ils n'ébranlèrent pas ce cœur généreux, avec toutes leurs menaces, de sorte